

Compte rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du 12 Avril 2017

L' an 2017 et le 12 Avril à 20 heures , le Conseil Municipal de la commune de Vireux Molhain, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de
DEVRESSE Jean Pol Maire

Présents : M. DEVRESSE Jean Pol, Maire, M. BRAIBANT Jean Louis, M. RASQUIN Fabrice, Mme GANTOIS Renée, M. GROSJEAN Alain, Mme DARDENNE Nicole, Mme FIORITO Marisa, M. LAIR Christophe, Mme PROFILI Maria Lina, M. LAURENT Fabrice, Mme GUMEZ Sandrine, M. DENIS Frédéric, Mme HELLEBOUT Ludivine, M. HUSSON Philippe, Mme ZAIDI Tassadit

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme POTH Michelle à M. BRAIBANT Jean Louis, M. DE ANGELIS Mario à M. RASQUIN Fabrice

Excusé(s) : M. MASSON Jean-Yves, Mme FLODROPS Ingrid

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 15

Date de la convocation : 27/03/2017

Date d'affichage : 28/03/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le : 14/04/2017

et publication ou notification

du : 14/04/2017

A été nommé (e) secrétaire : Mme HELLEBOUT Ludivine

Ordre du jour

- 1°) Affaires financières et comptables
- 2°) Attribution des subventions 2017
- 3°) Fixation des taux d'imposition 2017 des 4 taxes
- 4°) Budgets primitifs 2017 du budget de la commune et des budgets annexes de l'eau, l'assainissement et Locations Immeubles TVA

- 5°) Demandes de subventions pour le projet d'aménagement de la bibliothèque
- 6°) Demandes de subventions pour les travaux de sécurité dans les écoles et les travaux d'accessibilité dans les bâtiments
- 7°) Vente d'un terrain rue Jean Moulin
- 8°) Avenant à la convention partenariale section sportive de football du collège
- 9°) Avenant à la convention d'occupation d'un bureau avec l'association de Valorisation des Emplois et des Compétences
- 10°) Indemnités de fonction des élus
- 11°) Délégation au Maire du Conseil Municipal pour les demandes de subvention
- 12°) Personnel communal et affaires y afférent
- 13°) Questions diverses
- 14°) Informations du Maire.

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Cotisation 2017 à l'agence technique départementale
 Cotisation à l'association des Maires Ruraux des Ardennes
 Attribution de subventions 2017
 Vote des taux d'imposition 2017
 Budget primitif principal de la commune
 Budget primitif annexe 2017 locations immeubles tva
 budget primitif 2017 du budget de l'eau
 budget primitif 2017 de l'assainissement
 virement du budget de l'eau au budget de la commune
 versement du budget de l'assainissement au budget de la commune
 versement du budget de la commune au budget de l'eau
 versement du budget de la commune au budget de l'assainissement
 Versement du budget annexe locations immeubles tva au budget de la commune
 Demandes de subvention pour le projet d'aménagement d'une bibliothèque-médiathèque
 Demande de subvention pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux
 Avenant à la convention partenariale section sportive de football du collège
 Avenant à la convention d'occupation d'un bureau PLIE
 Indemnités de fonction des élus
 Délégation au Maire du Conseil Municipal pour demander des subventions emplois saisonniers
 Bail professionnel avec le docteur FRANCLIN

Mr DEVRESSE ouvre la séance à 20 heures et fait observer une minute de silence en hommage à Mr DAMPERON Eric qui fut conseiller municipal et qui est décédé. Il présente ensuite ses condoléances au nom du Conseil Municipal à Mme FIORITO Marisa pour le décès de son père. Mme HELLEBOUT Ludivine est élue secrétaire de séance à l'unanimité. Le compte rendu de la séance du 6.02.2017 est approuvé à la majorité par 16 voix pour et 1 voix contre (Mr HUSSON).
 Mr HUSSON précise que sa parole a été déformée et demande au secrétaire de

séance de bien prendre les notes à l'avenir. Mme HELLEBOUT lui propose de devenir à l'avenir secrétaire de séance puisqu'il ne s'est jamais proposé. Mr HUSSON dit à Mr Le Maire qu'il est de sa volonté de poser une croix sur le monument dédié aux soldats de la guerre 14-18 et lui rappelle qu'il est le garant de la laïcité et des valeurs de la République. Mme DARDENNE précise que la croix en temps de guerre n'était pas seulement un symbole religieux. Mr LAIR ne comprend pas que cette cérémonie soit l'objet de critique purement politique. Mr DEVRESSE reprecise que Mr HEUDRE représentait les anciens combattants à la cérémonie des vœux et pouvait transmettre à Mr CESCA l'information. Par ailleurs, il y avait une croix sur toutes les tombes abandonnées. Il précise que Mr LAIR est un des référents de l'opération.

Le compte rendu de la séance du 23.03.2017 est approuvé à l'unanimité.

Mr Le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour en questions diverses « bail professionnel au cabinet médical ». La proposition est acceptée à l'unanimité.

réf : **2017-015 Cotisation 2017 à l'agence technique départementale**
Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de verser à l'agence technique départementale la cotisation 2017 de 1 587.00 €.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Mr RASQUIN précise que cette cotisation est à revoir pour l'année prochaine, à savoir si on utilise les services proposés.

réf : **2017-016 Cotisation à l'association des Maires Ruraux des Ardennes**
Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de verser à l'association des Maires Ruraux des Ardennes la cotisation 2017 de 71.00€.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2017-017 Attribution de subventions 2017**

MM LAIR - DENIS et Mme DARDENNE intéressés par la question ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à la majorité par 13 voix pour et 1 abstention (Mme ZAIDI),

DELIBERATION pour attribuer les subventions 2017 suivantes :

Organisme	BP 2017 attribuées
Centre Social le lien	91 238,00
centre Social chantiers	15 389,00
ACPG CATM	500,00
Veuves civiles	360,00

Croix Rouge	400,00
Donneurs de sang	400,00
Coop Scolaire primaire	1 000,00
Coop scolaire maternelle	850,00
Secours Catholique	300,00
CAS	13 000,00
AFM	200,00
assistante maternelle	100,00
Semaine cancer	86,00
Souvenir Français	150,00
Le Deluve	500,00
fse collège	500,00
Festi Vireux	2 600,00
ASMUP	100,00
Noël Ardennais	300,00
FFI	200,00
VIR EN FETE	2 600,00
lions club	150,00
secours populaire	400,00
total	131 323,00
sub exceptionnelle club judo	300,00
sub exceptionnelle	377,00
total	132 000,00
CCAS	24 000,00
Ecole Ste Thérèse	13 000,00

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 1)

Mme PROFILI demande pourquoi des associations demandent plus. Mr RASQUIN précise que la demande d'augmentation n'est pas toujours bien argumentée et propose de fixer la même subvention que l'an passé. Concernant le secours populaire, Mr DEVRESSE trouve la demande trop importante et rappelle que le CCAS doit également fonctionner avec la subvention communale.

Mr HUSSON dit qu'il savait que Vireux Partage n'aurait rien. Mr DEVRESSE précise que les animations de cette association se font sur Vireux Wallerand.

Mr HUSSON précise que Vireux Wallerand met ses salles à disposition gratuitement.

Mr DEVRESSE précise que Mr HUSSON bénéficie également de salle gratuite également à Vireux Molhain. Mme PROFILI lui suggère par conséquent que l'association mette son siège social à Vireux Wallerand.

Pour le judo, Mr DEVRESSE informe que le SIVOM a donné 1000 € sur les 1600 € demandés. Mr HUSSON précise que 300 € est le minimum à attribuer.

Mme ZAIDI ne voit pas apparaître dans le rapport du conseil les propositions faites en commission de finances. Mr RASQUIN dit que toutes les remarques seront retracées dans le compte rendu à venir et que les décisions de commission ne sont que des avis pour le conseil municipal qui décide. Mr HUSSON déclare que la commission de finances ne sert à rien. Mme ZAIDI demande que Mme FALCIONI assiste aux réunions de commission de finances.

réf : 2017-018 Vote des taux d'imposition 2017

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à la majorité par 16 voix pour et 1 voix contre (Mr HUSSON),

DECIDE de fixer les taux d'imposition 2017 comme suit :

Taxe d'habitation	6.80
Taxe foncière bâti	4.26
Taxe foncière non-bâti	11.51
CFE	6.31

A la majorité (pour : 16 contre : 1 abstentions : 0)

Mr HUSSON souhaite une baisse des taux car le département a déjà augmenté ses taux et il faudrait faire un effort pour la population. Mr RASQUIN informe que la commission de finances propose de maintenir les taux de l'an passé

Mr DEVRESSE rappelle que la commune fait déjà un gros effort en limitant les augmentations du prix de vente de l'eau bien en dessous du prix de revient.

réf : 2017-019 Budget primitif principal de la commune

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à la majorité par 15 voix pour et 2 voix contre (Mr HUSSON et Mme ZAIDI),

DECIDE de voter le budget qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Budget principal de la commune :

Section de fonctionnement	2 694 100.00
Section d'investissement	1 570 000.00

A la majorité (pour : 15 contre : 2 abstentions : 0)

Mr HUSSON demande ce qu'est le 62878 : il s'agit de la participation à l'école sainte thérèse. Mr HUSSON demande où en sont les demandes de subvention au Fonds de prévention de la délinquance car il affirme qu'ils sont débloqués depuis octobre 2016.

Mme FALCIONI a téléphoné ce jour et les services de l'Etat qui gèrent les demandes n'ont pas eu encore de réponse.

Mme ZAIDI demande pourquoi les 20 000 € de subvention de la com com pour la bibliothèque n'apparaissent pas au budget. Mr DEVRESSE précise que l'info est du début de semaine et que le budget est un prévisionnel qu'il faut un moment l'arrêter.

Mr RASQUIN précise qu'il faut inscrire de la DETR 24 100 € en recettes et augmenter de la même somme les dépenses imprévues. Mme ZAIDI demande que soit réinscrit dans les annexes la délégation de service public et la part de capital dans la SPL. Le document sera corrigé en conséquence avant l'envoi en préfecture.

réf : 2017-020 Budget primitif annexe 2017 locations immeubles tva

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de voter le budget qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Budget annexe Locations immeubles TVA :

Section de fonctionnement : 42 700.00
Section d'investissement : 12 493.95

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-021 budget primitif 2017 du budget de l'eau

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de voter le budget qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Budget annexe du service de l'eau :

Section de fonctionnement : 284 500.00
Section d'investissement : 84 400.00

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-022 budget primitif 2017 de l'assainissement

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à la majorité par 15 voix pour, 1 voix contre (Mr HUSSON) et 1 abstention (Mme ZAIDI),

DECIDE de voter le budget qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Budget annexe service de l'assainissement :

Section de fonctionnement : 134 000.00
Section d'investissement : 43 300.00

A la majorité (pour : 15 contre : 1 abstentions : 1)

Mr HUSSON trouve anormal que la participation 2016 au SIA2V n'ait pas été totalement payée. Mr DEVRESSE informe que la commune ne financera pas les indemnités au président qui n'existaient pas avant et attribuées par Mr HUSSON.

réf : 2017-023 virement du budget de l'eau au budget de la commune

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de verser du budget de l'eau au budget principal de la commune une somme forfaitaire de 25 000,00 € représentant les charges de salaire d'un agent pour l'année 2017. La dépense s'effectuera au compte 621 du budget de l'eau et la recette au compte 7478 du budget de la commune.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-024 versement du budget de l'assainissement au budget de la commune

Le Conseil Municipal

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de verser du budget de l'assainissement au budget principal de la commune une somme forfaitaire de 4 000,00 € représentant une partie des charges de salaire d'un agent pour l'année 2017. La dépense s'effectuera au compte 621 du budget de l'assainissement et la recette au compte 7478 du budget de la commune.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-025 versement du budget de la commune au budget de l'eau

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de verser du budget de la commune au budget annexe de l'eau une somme forfaitaire de 60 000,00 € pour l'année 2017. La dépense s'effectuera au compte 657364 du budget de la commune et la recette au compte 74 du budget de l'eau.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-026 versement du budget de la commune au budget de l'assainissement

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de verser du budget de la commune au budget annexe de l'assainissement une somme forfaitaire de 14 200,00 € pour l'année 2017. La dépense s'effectuera au compte 657364 du budget de la commune et la recette au compte 747 du budget de l'assainissement.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-027 Versement du budget annexe locations immeubles tva au budget de la commune

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de verser du budget annexe Locations immeubles TVA au budget principal de la commune une somme de 25 000,00 € pour l'année 2017. La dépense s'effectuera au compte 678 du budget annexe Loc Imm tva et la recette au compte 756 du budget de la commune

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-028 Demandes de subvention pour le projet d'aménagement d'une bibliothèque-médiathèque

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 6.02.2017 sur le plan de financement du projet d'aménagement d'une bibliothèque médiathèque,

Considérant les réponses obtenues sur les demandes de subvention,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le coût global du projet à 111 700 €HT soit 134 040.00 €TTC

Comprenant : 72 000.00 €HT TRAVAUX
 24 500.00 €ht MOBILIER
 7 500.00 €ht Matériel informatique
 10 000.00 €ht investissement en fonds de livres

 111 700.00 €ht

Subvention DETR (uniquement sur une partie des travaux) notifiée	6 900.00 €
Subvention Communauté de Communes Ardennes Rives de Meuse contrat local de territoire	20 000.00 €
Réserve parlementaire Mr LEONARD	5 000.00 € (notifiée)
DRAC sur le mobilier 15% de 24 500.00 €	3 675.00 €
DRAC sur le matériel informatique 20% de 7 500.00 €	1 500.00 €
Participation commune	74 625.00 €
Commune TVA	22 340.00 €

Des demandes de subvention seront effectuées pour le fonds de livres en temps utiles à la DRAC et à l'Etat.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Mr DEVRESSE précise que si d'autres pistes s'ouvrent pour demander d'autres aides, elles seront étudiées.

réf : 2017-029 Demande de subvention pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux

Le Conseil Municipal,

Considérant le dossier Accessibilité des Personnes Handicapées définissant un plan d'intervention sur 3 années,

Considérant les travaux à réaliser en 2017,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le coût de réalisation des travaux de mise en accessibilité des bâtiments suivants (cabinet médical – école maternelle et MAM – école primaire – la poste – mairie salle des fêtes – relais services publics – salle informatique pour un montant total de 106 900.00 €ht et approuver le plan de financement suivant :

Coût des travaux	106 900.00 €ht
Subvention ETAT Fonds de soutien à l'investissement (FSIL) 60%	64 140.00 €
Commune	42 760.00 €

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-030 Avenant à la convention partenariale section sportive de football du collège

Le Conseil Municipal,

Vu l'avenant à la convention signée le 28.04.2016,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention partenariale section sportive de football au collège Charles Bruneau de Vireux Wallerand avec l'US2V.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-031 Avenant à la convention d'occupation d'un bureau PLIE

Le Conseil Municipal,

Vu l'avenant n°2 à la convention signée le 05.03.2015 avec avenant n°1 du 01.01.2016,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition d'un bureau pour les services du PLIE avec l'association de valorisation des emplois et des compétences.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-032 Indemnités de fonction des élus

Le Conseil Municipal,

Vu le Décret n°2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation,

Vu le Décret 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du Décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du Décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 mars 2016 fixant les indemnités de fonction des élus,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de fixer les indemnités du Maire et des Adjointes applicables au 01.01.2017 comme suit :

Maire : 36.98 %

1^{er} adjoint 16.50%

2ème adjoint 12.50%

3ème adjoint 12.50%

4ème adjoint 12.50%

5ème adjoint 12.50%

du montant de l'indemnité de fonctions des titulaires de mandats locaux de la strate de population de 1000 à 3499 habitants et selon les indices brut et majoré en vigueur.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-033 Délégation au Maire du Conseil Municipal pour demander des subventions

La Loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République a par l'article 127 modifié l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales en permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité d'effectuer les demandes de subvention sous certaines conditions.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 127 de la Loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 3 avril 2014 portant accord des délégations du conseil municipal au maire,

Après vote et délibération à l'unanimité,

REFUSE d'ajouter la délégation de pouvoir au Maire pour demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution des subventions.

Mr DEVRESSE propose de refuser cette délégation qui peut lui être donnée car il préfère passer en conseil municipal tous les plans de financement des opérations.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-034 emplois saisonniers

Le Conseil Municipal,

Considérant les besoins saisonniers d'agents d'entretien aux services techniques durant la période estivale,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de créer 2 emplois saisonniers d'adjoint technique à temps complet 35/35ème du 1er juillet au 31 juillet 2017 et 2 emplois saisonniers d'adjoint technique à temps complet 35/35ème du 1er août au 31 août 2017. Les crédits seront inscrits au budget primitif.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Mr DEVRESSE informe que l'annonce sera affichée en Mairie.

Questions diverses : Point ajouté à l'ordre du jour :

réf : 2017-035 **Bail professionnel avec le docteur FRANCLIN**
Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer le bail professionnel à compter du 1^{er} juillet 2017 avec Mme FRANCLIN Amina pour une durée de six années avec engagement d'exercer dans les locaux au moins 5 années pour un loyer comme suit :

La présente location est consentie moyennant un loyer gratuit du 01.07.2017 au 30.06.2018, un loyer mensuel de 175 € du 01.07.2018 au 30.06.2019 et ensuite un loyer mensuel en principal de 350€, payable le 5 du mois d'avance.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

Les convocations pour la cérémonie du 1^{er} mai partiront en dernière minute si le monument est réinstallé à temps.

Mr HUSSON informe que les choses pourraient être demandées autrement EN sia2v. Il demande un groupe de travail dont il ferait partie pour réfléchir sur la répartition des participations. Il affirme que les réseaux de la rue Thiers sont en unitaire.

Mr DEVRESSE demande une participation calculée au M3 ou à l'habitant ce qui serait plus juste et moins coûteux pour la population mais Mr HUSSON vote toujours comme les membres de Vireux Wallerand.

Mr DENIS demande un règlement pour l'utilisation de la salle informatique. Il fournira un modèle.

Mme ZAIDI déplore une décision trop hâtive pour la réglementation du stationnement rue du 18 juin qui bénéficie à une personne. Mr DEVRESSE explique que le but était de faire ralentir les véhicules ce qui se passe, mieux qu'un dos d'âne. Le projet de réfection de la rue est en cours par le choix d'un maître d'œuvre et les problèmes de stationnement et de circulation seront étudiés dans le projet.

Mr LAIR déclare qu'il est satisfait du travail de nettoyage effectué par les services techniques à la montagne des vignes. Mais des personnes remettent des poubelles un peu partout. Par ailleurs, il signale des chiens errants type staff ou pitbull (1^{ère} et 2^{ème} catégories). Il signale également beaucoup de carcasses de voitures place de gaulle.

Mme FIORITO signale également le stationnement prolongé dans la rue pasteur et d'autres conseillers signalent des véhicules abandonnés dans Vireux.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h30.

En mairie, le 18/04/2017

Le Maire

Jean Pol DEVRESSE



The image shows the official seal of the Municipality of Vireux-Wallerand, which includes a central emblem and the text 'MUNICIPALITE DE VIREUX-WALLERAND'. Overlaid on the seal is a large, handwritten signature in black ink.